



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 58076

Texte de la question

M Jean-Claude Bois attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'état des services vétérinaires aux postes de douane. A la veille de l'ouverture des frontières, il semble capital de renforcer les missions de santé publique et de sécurité sanitaire des cheptels français, notamment pour les protéger de certaines importations en provenance de pays tiers. Si des moyens financiers ont été dégagés au budget pour 1992 de l'agriculture, il n'en demeure pas moins que le nombre de postes de vétérinaires-inspecteurs (ouverts 24 heures sur 24) paraît actuellement insuffisant au regard des besoins aux frontières. Il souhaite donc connaître les mesures envisagées pour faire face à ces besoins.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1989, le secteur vétérinaire constitue une priorité ministérielle et a été exonéré, à ce titre, des réductions d'effectifs qu'ont connues les autres secteurs des services extérieurs (- 5 p 100). De 1989 à 1991, au contraire, soixante créations nettes d'emplois lui ont été accordées (+ 2 p 100). Le maintien de cette priorité lors de l'élaboration de la loi de finances pour 1992 a de nouveau permis la création nette de dix-sept emplois supplémentaires de catégorie A, notamment pour le renforcement des missions de contrôle. Par ailleurs, pour les agents techniques de catégorie B, l'équivalent de treize emplois supplémentaires a aussi pu être obtenu, essentiellement pour des missions d'inspection en abattoirs. De plus, dans le cadre de l'exécution de ce budget, les mesures ont été prises en gestion afin d'exonérer le corps des vétérinaires inspecteurs de tout gel d'emplois. Ainsi, les services vétérinaires du ministère de l'agriculture et de la forêt pourront-ils être dotés de vingt-huit nouveaux vétérinaires inspecteurs, soit dix de plus que le nombre normalement prévu. Enfin, il est bien certain que pour les affectations et mutations concernant ce corps, il sera tout particulièrement tenu compte des besoins en personnel dans les postes frontières communautaires dont, il faut le rappeler, le nombre va être considérablement réduit par rapport à ceux actuellement ouverts. Toute assurance peut être ainsi donnée que, dans les limites autorisées par les contraintes budgétaires, un effort particulier a été et continue d'être consacré au renforcement des services vétérinaires, et notamment au bénéfice du corps des vétérinaires inspecteurs.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58076

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2266